



Vos équipements frigorifiques de traitement d'air, de froid et de climatisation sont équipés d'**Équipements Sous Pression**, soumis à la **Directive des Équipements Sous Pression - DESP**.

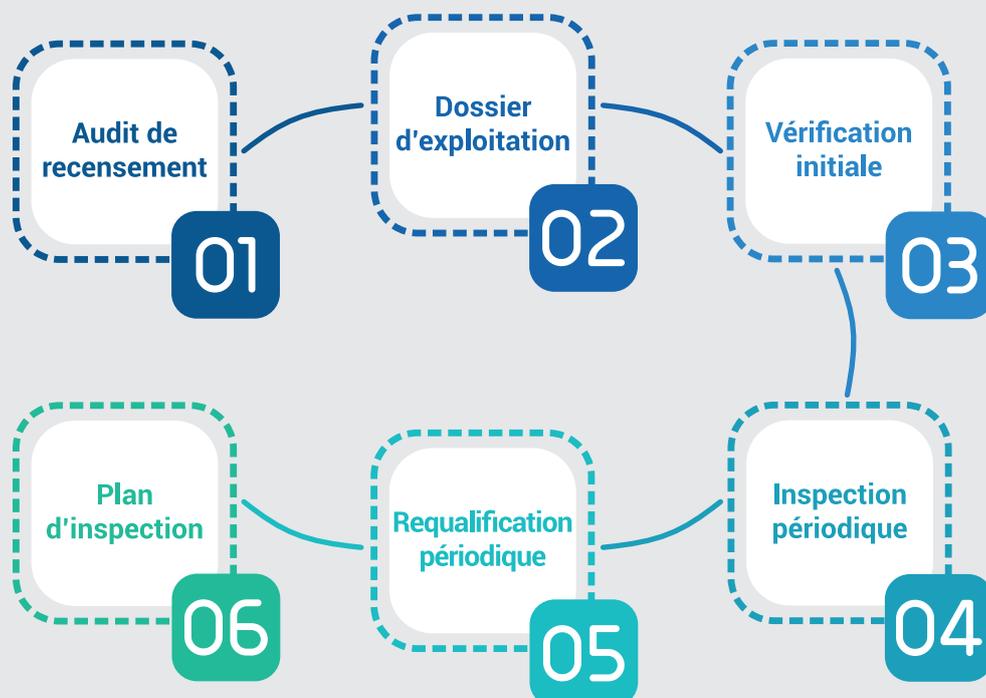
La réglementation ESP : ça vous parle ?

Vos systèmes frigorifiques se doivent d'être en conformité avec la réglementation. Les fuites, les incendies et les explosions sont les principaux risques liés à l'exploitation des ESP frigorifiques.

En tant qu'exploitant, il est de votre responsabilité d'appliquer la DESP. Des contrôles peuvent être réalisés par la DREAL, au risque de subir des pénalités, des amendes, voire des mises à l'arrêt de votre système de production en cas de non conformité.

Notre expertise

▶ ACCOMPAGNEMENT DE A À Z EN 6 ÉTAPES



POUR UNE INSTALLATION SÛRE, PERENNE ET **CONFORME**

Nos équipes sont à votre écoute - Ligne directe Maintenance : 02 43 38 10 18